Université Jean Monnet Saint-Étienne

Faculté de Sciences Humaines et Sociales Saint-Étienne

Certificat TEDS

Présentation du certificat « Transition Ecologique pour un Développement Soutenable » - TEDS

Version du 24 septembre 2026
Dernière modification : page 9

Stéphane DI BIASIO

Mission DD&RSE

1. Qu'est-ce que le certificat TEDS

- Le **certificat TEDS** est un parcours **progressif et <u>obligatoire</u>** sur les enjeux de transition écologique pour un développement soutenable
- Un cahier des charges national et défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Le certificat TEDS à l'UJM est inscrit dans le Règlement Général des Etudes de l'établissement
- Mise en application de le certificat TEDS à l'UJM depuis la rentrée 2024-2025

2. Les objectifs du certificat TEDS

- Acquérir un socle de **connaissances** et de **compétences** sur le développement durable, autour de 4 thématiques :
  - Le **changement climatique**
  - La **biodiversité** et sa préservation
  - Les **ressources** et leur disponibilité
  - La **Responsabilité Sociétale des Entreprises**

- Le parcours TEDS s'appuient sur un **consensus scientifique** avec une approche **transversale** et **interdisciplinaire**
  - Des sciences de la nature aux sciences humaines
  - Une **approche systémique** de la transition écologique

2. Les objectifs du certificat TEDS

- **Obtention d'un certificat à l'issue du premier cycle** (L3/BUT3) et en **complément du diplôme**
  - Le certificat est indépendant du diplôme licence/BUT,
  - Elle est valorisable en milieu professionnel en complément du diplôme.

- **Quelque soit votre filière actuelle** et votre métier de demain, vous serez confrontés à des défis environnementaux et sociaux. Avec des connaissances transversales sur la TEDS, vous pourrez mieux **comprendre et agir de manière responsable** dans votre futur métier.

3. Fonctionnement

- À l'UJM, l'obtention du certificat TEDS est conditionnée à l'obtention de **6 crédits par étudiant**, via 2 éléments :

  - Le **suivi du parcours *Moodle* TEDS** sur les 3 années de licence : **2 crédits**
  - La **participation aux 2 UEOS** (inclues dans l'offre de formation) : **4 crédits**

- Inscription au parcours Moodle :

  À l'issue de l'inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours, tous les étudiants de L1/BUT1 reçoivent en octobre un courriel sur leur adresse mail universitaire les invitant à initier (**en complète autonomie**) leur parcours TEDS dans un espace *Moodle* dédié auquel ils sont d'office inscrits.

4. Parcours Moodle



PREMIERE ANNEE : Licence 1



- Lire la rubrique **« avant de commencer »** qui contient des informations dont il faut prendre connaissance avant de se lancer dans le parcours,
- **Participer au sondage** pour renseigner vos pratiques,
- Regarder la rubrique « Pour bien commencer » avec **4 vidéos à visionner,**
- **Réaliser un test de positionnement** : tester son niveau de connaissance sur les 4 thèmes TEDS.

DEUXIEME ANNEE : L2 et BUT2

- Réaliser un **test intermédiaire** : tester son niveau de connaissance sur les 4 thèmes TEDS en 2ème année.

TROISIEME ANNEE : L3 et BUT3

- Réaliser un **test final** : le test final sur les 4 thèmes TEDS clôturant le parcours.

ACTIVITE TEDS

Chaque étudiant doit participer à **au moins une activité fléchée TEDS** au cours des trois ans.

SUITE

4. Parcours Moodle





ACTIVITE TEDS

Chaque étudiant doit participer obligatoirement à une activité fléchée TEDS au cours des trois ans pour valider sa certification.

Chaque année, des activités TEDS (ateliers, conférences…) pourront être proposées :

- Ponctuellement sur votre **adresse mail universitaire,**
- Pendant l'événement **Printemps du Développement Durable** (en mars-avril) : sur inscription,
- A **l'initiative de votre formation** (ex : Fresque du Climat ; Atelier 2Tonnes…)

5. Les 2 UEOS TEDS en Licence 2 SHS – S3 et S4

❖ **Licence 2 – SEMESTRE 3, de septembre 2026 à décembre 2026** :

PARTICIPER AUX CONFERENCES TEDS



❖ **Licence 2 – SEMESTRE 4, de janvier 2027 à avril 2027 :**

PARTICIPER aux dispositif B.A.-BA du Climat

5.1 Licence 2 – SEMESTRE 3, de septembre 2026 à décembre 2026 :

Les conférences auront lieu : Présence obligatoire ! Pas de distanciel.
les lundis de **18h15 à 19h30** sur Tréfilerie(Amphi J01) à partir du **lundi 21 septembre 2026 jusqu'au lundi 30 novembre 2026**



Programme à venir

Chaque conférence est suivie d'un débat, puis d'un Quiz à faire en amphi sur Moodle.
Les étudiants doivent suivre la conférence et participer au quizz.

Dans le cadre de l'UEOS, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** est noté sur **l'assiduité.** Pour cela, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** doit **suivre en présentiel au minimum 6 conférences** parmi les 10 proposées (**pas de rattrapage**) pour obtenir la note maximale. La participation au quizz en fin de conférence valide la présence.

5.2 Licence 2 – SEMESTRE 4, de janvier 2027 à avril 2027 :

PARTICIPER aux dispositif B.A.-BA du Climat :

Une session de présentation du dispositif sera proposée aux étudiants en Licence 2 au cours du semestre 3 .

Un mail explicatif sera également envoyé

1- L'étudiant,e devra s'inscrire et suivre les cours en ligne
2- L'étudiant,e devra passer les évaluations en ligne et obtenir les badges
3- L'étudiant,e devra passer un examen terminal en présentiel (QCM)



6. Récapitulatif



3 ans

Pour obtenir son certificat TEDS

2 crédits + **4 crédits**

Délivrés en réalisant :

- ✓ le parcours Moodle TEDS
- ✓ une activité TEDS au cours de votre cycle de formation

Délivrés par votre participation aux 2 UEOS fléchés TEDS dans votre maquette de formation

L'ensemble du parcours TEDS doit être achevé
avant le 20 mai de la 3ème année de formation
pour obtenir son certificat.

7. Votre référent TEDS

- **Faculté Sciences Humaines et Sociales :** Stéphane Di Biasio

8. FAQ

- **Le parcours *Moodle* TEDS est nominatif** : en cas de redoublement ou de réorientation, les étudiants reprendront leur parcours là où ils se sont arrêtés l'année précédente.

- Les **étudiants présents pour une année** à l'UJM (ex : ERASMUS) **ne sont pas concernés** par la certification TEDS.

- Pour valider l'activité TEDS, les étudiants devront **scanner un QR Code** à la fin de l'activité pour valider la rubrique dans le *Moodle* automatiquement. Le QR code est disponible sur le Moodle TEDS dans les ressources à destination des enseignants.

- Les **crédits TEDS sont des crédits fictifs**. Ils sont à distinguer des crédits ECTS, présents dans la maquette de formation.

- **Ce certificat n'est pas notée, même s'il est obligatoire**.

- Toute activité menée avant l'inscription à l'UJM (Fresques) ne sera pas comptabilisée pour TEDS